



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	15
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF
Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

1) Convention de mise à disposition « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (rapporteur P. MANZANO)

Publication
25/02/2025

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Affichage
25/02/2025

Convocation
18/02/2025

Le conseil municipal prend connaissance du projet de convention de mise à disposition de biens de la commune au bénéfice de Metz Métropole pour l'exercice de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».

Le conseil municipal, après délibération,

- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations »

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	15
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF

Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

2) Terrain communal au Lanceumont (rapporteur P. MANZANO)

Publication
25/02/2025

Cette délibération complète la délibération n°37 du 23 avril 2024 autorisant monsieur le Maire à engager la procédure de vente d'un terrain communal

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Affichage
25/02/2025

Vu l'article L 3211-14 du code général des propriétés des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales et autres ;

Convocation
18/02/2025

Vu l'autorisation de division foncière DP 57 454 24 Y 0039 accordée le 09/12/2024 ;

Vu le PV d'arpentage de la parcelle communale section 37 n° 342 ;

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à procéder à la vente du terrain communal section 37 parcelle 342 situé dans le lotissement Les Grandes Tournailles au Lanceumont.
- Décide de fixer le prix de la vente de ce terrain non viabilisé à 130 000 €.
- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents y afférents.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	15
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF

Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

3) Programmation de l'opération « Aménagement d'un péricolaire et amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont » (rapporteur P. MANZANO)

Publication
25/02/2025

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Affichage
25/02/2025

Convocation
18/02/2025

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le programme d'aménagement d'un péricolaire et l'amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont.

Ce projet prévoit :

- l'aménagement d'un péricolaire au sein de la salle polyvalente en transformant l'aile Ouest actuellement réservée aux vestiaires du terrain de football devenus aujourd'hui non utilisés
- l'amélioration énergétique de la salle polyvalente en reconsidérant notamment les sources d'énergies et en renforçant l'isolation thermique
- la reprise partielle de la maçonnerie
- la reprise partielle de la charpente

Le conseil municipal, après délibération,

- Approuve le programme d'aménagement d'un péricolaire et amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	15
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF

Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

4) Subventions de l'opération « Aménagement d'un périscolaire et amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont » (rapporteur P. MANZANO)

Publication
25/02/2025

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Affichage
25/02/2025

Convocation
18/02/2025

Concernant l'opération « Aménagement d'un périscolaire et amélioration thermique de la salle polyvalente du Lanceumont », Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de déposer des demandes de subventions auprès de différents organismes : Fonds vert pour l'Eurométropole de Metz, Ambition Moselle pour le Département, DETR/ DSIL pour l'Etat, la Région Grand Est et le FEDER.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de différents organismes : Fonds vert pour l'Eurométropole de Metz, Ambition Moselle pour le Département, DETR/ DSIL pour l'Etat ; la Région Grand Est et le FEDER
- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents y afférents.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	15
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF

Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

5) Tarifs cimetière (rapporteur P. MANZANO)

Publication
25/02/2025

Le conseil municipal, après délibération,

- Décide d'appliquer à compter de l'année 2025 les tarifs suivants à savoir :

- Case de columbarium et concession trentenaire : 1 500 €
- Renouvellement concession trentenaire pour 1 case : 165 €
- Concession trentenaire et renouvellement pour une tombe de 2 personnes : 165 €
- Concession trentenaire et renouvellement pour une tombe de 4 personnes : 330 €

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Affichage
25/02/2025

Convocation
18/02/2025

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	15
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF

Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

6) Don : soutien à Aurélie MATHIOT et sa famille (rapporteur P. MANZANO)

Publication
25/02/2025

Suite au drame qui a frappé Madame Aurélie MATHIOT, agent de l'Eurométropole de Metz, le conseil municipal propose d'apporter une aide financière exceptionnelle à la famille d'un montant de 1 220 €.

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Le conseil municipal, après délibération,

- Autorise monsieur le Maire à apporter une aide financière exceptionnelle 1 220 € à la famille MATHIOT.

Affichage
25/02/2025

Convocation
18/02/2025

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	11
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF

Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

7) Convention AGURAM (rapporteur F. PIERRON)

Publication
25/02/2025

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Affichage
25/02/2025

Convocation
18/02/2025

François PIERRON, 3^{ème} adjoint au Maire présente aux conseillers municipaux la note de cadrage de l'AGURAM dont l'objectif consistera à accompagner la commune de Mécleuves dans une étude de prospective territoriale et à définir les perspectives à horizon de 10 ou 15 ans en matière de développement, d'aménagement et d'urbanisme.

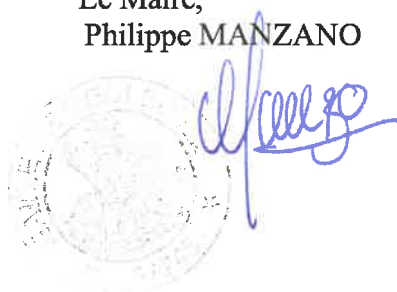
Monsieur le Maire, membre du conseil d'administration de l'AGURAM est sorti de la salle de délibération et n'a pas participé au vote.

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention avec l'AGURAM pour un montant de 8 000 €
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Vote Pour : 11
Vote Contre : 0
Abstention : 4





Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	15
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF

Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

8) Devis entretien des espaces verts (rapporteur P. BEUGUEHO)

Publication
25/02/2025

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société L'Entreprise des Talents d'un montant de 4 282.50 € H.T pour le fauchage des entrées des villages de Mécleuves-Lanceumont- Frontigny.

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société L'Entreprise des Talents d'un montant de 4 282.50 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Affichage
25/02/2025

Convocation
18/02/2025

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO



Commune de Mécleuves

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	15
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF
Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

9) Devis de pose de trois luminaires (rapporteur P. BEUGUEHO)

Publication
25/02/2025

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société UEM d'un montant de 543.15 € H.T concernant la pose de 3 luminaires à la salle polyvalente du Lanceumont.

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société UEM d'un montant de 543.15 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Affichage
25/02/2025

Convocation
18/02/2025

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	15
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF

Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

10) Modification règlement coupes de bois (rapporteur P. MANZANO)

Publication
25/02/2025

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Affichage
25/02/2025

Convocation
18/02/2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a, en date du 21 février 2025, pris un arrêté municipal interdisant l'accès au Bois des Héritiers du 24 février au 30 avril 2025 à tous les véhicules motorisés et non-motorisés (sauf exploitants agricoles et personnes autorisées).

Le conseil municipal, après délibération :

- Approuve l'interdiction de l'accès au Bois des Héritiers du 24 février au 30 avril 2025 à tous les véhicules motorisés et non-motorisés (sauf exploitants agricoles et personnes autorisées).

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Philippe MANZANO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Mécleuves

Séance du 25 février 2025

A 20h00

Nb de conseillers	
en exercice	15
présents	8
votants	15
absents	7
quorum	8
exclus	0

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF

Mmes CABIROL, REMY, NISI, FRITZINGER

Absents excusés : EVRARD procuration à MANZANO, BERTRAND procuration à PIERRON, GIUDICI procuration à CABIROL, COLLIGNON procuration à NISI, PIERLOT procuration à BEUGUEHO, REINSCH procuration à FRITZINGER, THIRIAT procuration à REMY

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

OBJET DE LA DELIBERATION

11) Subvention bibliothèque (rapportrice E. CABIROL)

Publication
25/02/2025

Madame Eliane CABIROL, adjoint au Maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'être subventionné par le Conseil Départemental pour la mise à niveau de la collection de la bibliothèque municipale.

Dépôt en
Préfecture
25/02/2025

Elle propose ainsi de déposer un dossier pour une subvention forfaitaire de 1.000 €, la commune s'engageant à inscrire au budget primitif la dépense s'y rapportant et à acheter les livres listés dans le dossier.

Affichage
25/02/2025

La commune s'engage à verser 1 € par habitant soit 1 220 € pour l'acquisition de documents.

Convocation
18/02/2025

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des voix,

- Accepte la proposition et donne tout pouvoir à Mr le Maire pour solliciter cette aide financière.

Le Maire,
Philippe MANZANO

Délibération : adoptée
Vote Pour : 15
Vote Contre : 0
Abstention : 0